



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 12 Octobre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/ST/26/10/217

Dates Convocations 05/10/2026 Date Affichage 05/10/2026 Nombre de Conseillers : <table> <tr> <td>- en exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>- procuration</td> <td>05</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td>01</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	21	- procuration	05	- absents	01	Le Douze Octobre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS, Christophe DUPONT ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN. <u>PROCURATIONS 05</u> : Jacqueline TURBE, Camille DECONINCK, Joanna BURGAUD, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT à Bernard NOURY, Mathieu RIOU, Benjamin RATOUIT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN. <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
- en exercice	27								
- présents	21								
- procuration	05								
- absents	01								

TRANSFERT DE COMPETENCES « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AU SYNDICAT MIXTE VENDEE EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU AU 1^{ER} JANVIER 2027

Rapporteur : Bernard NOURY

Il est précisé que la Commune a mené en étroite collaboration avec Vendée Eau une étude de prise de la compétence assainissement collectif qui a mis en avant l'intérêt d'exercer cette compétence à une échelle plus large.

Pour rappel, Vendée Eau, syndicat mixte, fort de son expérience en matière de production et de distribution de l'eau potable pour le compte des Communes sur la quasi-totalité du département de la Vendée a pris la mesure des dispositions citées ci-avant et des enjeux qui les motivent pour le cycle de l'eau au point d'avoir, en mars 2018, modifié ses statuts en y intégrant la possibilité d'exercer la compétence assainissement des eaux usées (AC et ANC) pour le compte de ses membres qui lui délégueraient cette compétence.

Il est précisé que les modalités et avantages de l'exercice de la compétence assainissement collectif par le syndicat mixte Vendée Eau en lieu et place de la Commune ont été détaillés lors de deux Comités de Pilotage qui se sont tenus le 1^{er} juin 2026 et le 22 septembre 2026.

D'autres délibérations plus précises interviendront ultérieurement sur le volet financier et reprise de la compétence.

Il est demandé préalablement au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accord de principe du transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de l'Île d'Yeu vers le syndicat mixte Vendée Eau, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le transfert, ne pourra être effectif qu'à la condition d'une délibération concordante du Syndicat Mixte Vendée Eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe modifiée par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes dite loi Ferrand-Fesneau ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 mettant fin à l'obligation de transfert des compétences « eau » et « assainissement » sans remettre en cause les transferts déjà opérés ;

Vu le statut particulier de l'Île d'Yeu, Commune insulaire et isolée non rattachée à une intercommunalité ;

Vu les statuts du syndicat mixte Vendée Eau modifiés par l'arrêté n°2026-DCL-BICB-46 en date du 22 janvier 2026 portant modification des statuts du syndicat mixte fermé Vendée Eau ;

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (26 Pour ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION) :

- ♦ **APPROUVE** le transfert de la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de la Commune de l'Île d'Yeu, au syndicat mixte Vendée Eau, à la date du 1^{er} janvier 2027 ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au transfert de compétence.

L'Ile d'Yeu, le 13 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

